



## VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HERES Ecole Municipale des Sports - EMS ENFANTS

SAISON 2024-2025 (du 11 septembre 2024 à fin juin 2025)

ACTIVITES	COCHER L'ACTIVITE CHOSIE	LIEU	QUAND	TARIFS MARTINEROIS	TARIFS NON MARTINEROIS
ROULE ET GLISSE (vélo, roller, patin) <b>4/5 ans</b>		Gymnase Henri Maurice	<b>Mercredi 15h30 à 17h</b> (Sorties patinoire 14h à 17h, les 08/01, 22/01, 5/02, 19/02. Attention : Pas d'activités les 15/01, 29/01, 12/02, 12/03)	- QF<300 : 15,50€ - QF 301 à 599 : 15,50€ à 23,96€ - QF 601 à 1599 : 23,99€ à 49,34€ - QF 1600 à 2199: 49,36€ à 51,69€ - QF>2200 : 51,70€	68,50 €
ROULE ET GLISSE (vélo, roller, patin) <b>6/8 ans</b>		Gymnase Henri Maurice	<b>Mercredi 13h30 à 15h30</b> (Sorties patinoire 14h à 17h, les 15/01, 29/01, 12/02, 12/03. Attention : Pas d'activités les 08/01, 22/01, 5/02, 19/02)		
ESCALADE <b>4/5 ans</b>		Gymnase Colette Besson	<b>Mercredi 15h30 à 17h</b>		
ESCALADE <b>6/8ans</b>		Gymnase Colette Besson	<b>Mercredi 14h à 15h30</b>		
ESCALADE <b>6/8ans</b>		Gymnase Jean Pierre Boy	<b>Mercredi 15h30 à 17h</b>		
ESCALADE <b>9/14 ans</b>		Gymnase Jean Pierre Boy	<b>Mercredi 14h à 15h30</b>		
ESCALADE <b>14/17 ans</b>		Gymnase Colette Besson	<b>Mercredi 17h à 18h30</b>		
NATATION <b>6/8 ans</b>		Piscine du domaine universitaire	<b>Mercredi 14h à 15h</b>	- QF<300 : 41,50€ - QF 301 à 599 : 41,50€ à 63,88€ - QF 601 à 1599 : 63,96€ à 131,58€ - QF 1600 à 2199 :131,65€ à 137,85€ - QF>2200 : 138€	182,00 €
			<b>Mercredi 15h à 16h</b>		
NATATION <b>9/11 ans</b>		Piscine du domaine universitaire	<b>Mercredi 14h à 15h</b>		
			<b>Mercredi 15h à 16h</b>		
			<b>Mercredi 16h à 17h</b>		
NATATION <b>12/14 ans</b>		Piscine du domaine universitaire	<b>Mercredi 16h à 17h</b>		
APPN <b>10/14 ans</b> (escalade, randonnée, via ferrata, orientation, vélo, activités nautiques)		Gymnase Voltaire	<b>Mercredi 13h30 à 17h30</b> (du 11/09 au 18/12/2024 et du 12/03 au 25/06/2025)	- QF<300 : 52€ - QF 301 à 599 : 52€ à 79,86€ - QF 601 à 1599 : 79,95€ à 164,47€ - QF 1600 à 2199 :164,56€ à 172,31€ - QF>2200 : 172,50€	227,50 €
GLISSE ski alpin <b>9/14 ans</b>		Départ bus au Gymnase Colette Besson	<b>7 mercredis de 12h45 à 18h15</b> (8/01, 15/01, 22/01, 29/01, 5/02, 12/02, 19/02)	- QF<300 : 29,89€ - QF 301 à 599 : 29,89€ à 49,57€ - QF 601 à 1599 : 49,76€ à 179,57€ - QF 1600 à 2199 :179,69€ à 188,16€ - QF>2200 : 188,16€	199,50 €



VILLE DE SAINT-MARTIN-D' HERES  
Ecole Municipale des Sports - EMS ENFANTS

SAISON 2024-2025 (du 11 septembre 2024 à fin juin 2025)

Je soussigné(e) :      père      mère      tuteur      (rayer la mention inutile)

NOM (majuscules) : ..... Prénom.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville.....

Téléphone (1) : ..... Téléphone (2) : .....

Mail : .....

**Je déclare**

- Etre investi(e) vis-à-vis de ce mineur de l'exercice de l'autorité parentale conjointe avec Mme/Mr.....
- Etre l'unique détenteur de l'autorité parentale.

**Je m'engage :**

- A prévenir le service Accueil Familles de tout changement intervenu dans l'exercice de l'autorité parentale.

**En cas d'urgence :**

Autre personne à contacter : .....

Lien de parenté : .....

NOM (majuscules) : .....

Téléphone : .....

**J'inscris l'enfant :**

NOM (majuscules) : .....

Adresse (si différente) : .....

Date de naissance : .....

Etablissement scolaire fréquenté en 2024/2025 : .....

Problèmes de santé : .....

Accompagnement par une AVS sur le temps :  oui       non

**Je l'autorise :**

- A participer aux activités sportives de l'EMS enfant.
- Je déclare que mon enfant ne présente pas de contre-indication médicale pour les activités choisies.
- Je donne l'autorisation de pratiquer tout geste chirurgical et une anesthésie en cas d'urgence.
- Je certifie que mon enfant est assuré contre les risques extra-scolaires.
- J'autorise mon enfant à être filmé et/ou photographié.
- J'autorise mon enfant à rentrer seul.
- Je comprends que je dois renseigner le document « contrat unique » si mon enfant n'est pas déjà inscrit à la restauration et/ou au périscolaire et/ou à l'accueil de loisirs.
- Je comprends que toute inscription sera définitive.

► Pour une inscription pour un enfant n'ayant jamais eu d'inscription à une prestation municipales (restauration, centre de loisirs, crèche, activités sportives....), veuillez vous munir aussi de :  
- un justificatif de domicile, la carte d'identité du parent qui inscrit l'enfant et le livret de famille.

► Attention : renseigner obligatoirement le document « contrat unique » pour tous les enfants n'étant pas inscrits à la restauration scolaire et/ou à l'accueil de loisirs et/ou au péri scolaire sur l'année scolaire 2024-2025. Ce document est disponible au service des sports.

A Saint-Martin-d'Hères, le .....

Signature du(es) parent(s) : .....